



Déclaration liminaire FS du CSA Forêt- Agriculture

Paris, le 18 juin 2024

Madame la Présidente/Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le résultat des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale le soir même est un électrochoc qui doit nous amener à revoir l'action de l'État. Ce n'est certes pas la cause principale, mais le recul des services de l'État peut expliquer en partie l'exaspération de nos concitoyens...

L'UNSA vous a suffisamment alerté sur la dégradation, le manque de moyens et la cohérence des services, et ce ne sont pas les rencontres de l'ATE, avec sa conclusion déjà écrite, qui vont permettre de redresser la barre ! Tout au plus, elles tentent de leurrer les agents en leur permettant d'exprimer leurs souhaits qui ne seront bien sûr pas respectés...

En ouverture de cette première réunion de la formation spécialisée du CSA Forêt Agriculture depuis l'installation du CSA FA en 2023, l'UNSA déplore l'envoi tardif des documents de préparation de cette instance au regard de l'importance du sujet à traiter – programme national de prévention et son incidence sur l'actualité des SEA et des services en charge de la forêt.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, nous souhaitons faire à nouveau le point, comme le 28 septembre et le 14 mai derniers, sur l'ambiance dans les services en charge de la forêt et de l'agriculture et vous rappeler le marasme ambiant et le mal être des agents qui sont au mieux en perte du sens de leurs tâches et qui pour nombre d'entre eux ressentent un profond sentiment d'abandon et d'incompréhension de la part de leurs donneurs d'ordres. C'est volontairement que nous employons à nouveau exactement les mêmes termes que ceux utilisés dans nos précédentes déclarations liminaires en CSA Forêt Agriculture. Notre but est de souligner une fois de plus qu'entre-temps RIEN n'a été fait pour soulager nos collègues et les soutenir. Au contraire, la situation a continué à se dégrader fortement avec la crise agricole de ce début d'année qui s'est sur-ajoutée à la lourde mise en œuvre de la nouvelle PAC.

Les propos du Premier Ministre et du Ministre en charge de l'Agriculture pour apaiser les tensions avec la profession agricole ont donné à celle-ci un sentiment d'impunité qui se ressent largement dans les relations au quotidien que les collègues peuvent avoir avec les exploitants : il n'y a plus de respect à l'égard des gestionnaires, les exigences sont toujours plus fortes pour le traitement des dossiers...

Dans les DDT les plus impactées, les arrêts de travail pour surmenage dépassent plusieurs mois ; lorsque les agents reviennent – pour ceux qui reviennent – ils sont fragilisés et traumatisés à l'idée de revivre la pression déjà endurée et constater leur impuissance à réaliser leurs missions dans de bonnes conditions.



Attention, ceci ne concerne pas que les agents au sein des unités en charge de l'instruction des aides PAC ; cette gangrène gagne tous les domaines couverts par les SEA, que ce soit la gestion du foncier ou celle des aides agricoles d'urgence et conjoncturelles...

Alors aujourd'hui, pour la énième fois, l'UNSA vous alerte sur les atteintes répétées et graves à la santé de ces agents sous pression et vous demande instamment de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'enfin ils retrouvent des conditions de travail dignes de ce nom.

Pour ce qui concerne l'IGN, c'est un établissement public sous tutelle du MTE et du MASA. Ce dernier fait appel à l'IGN pour le RPG par exemple sans pour autant donner des moyens suffisants en terme de fonctionnement.

L'IGN est obligé de recourir à la précarité des CDD sans pouvoir les garder plus de 12 mois sur 18 mois glissants. Cela oblige sans cesse à former des jeunes et épuise les équipes internes. De plus, le vivier des contractuels ayant les capacités à faire n'est pas extensible, bien au contraire. L'effort porté en 2023 pour le recrutement de quelques CDD de 3 ans est largement insuffisant.

Pour la partie forêt, le nombre d'agents du MASA ne cesse de diminuer et ce sera l'extinction à moyen terme avec une perte de compétences certaines.

Le MASA a abandonné complétement ses propres agents.

Les changements induits (incendies, dépérissements de plus en plus prononcés, inadéquation de certaines essences forestières, ...) par le climat font que les données de l'inventaire forestier national sont cruciales pour les gestionnaires et autres politiques en charge de la politique forestière française. Malheureusement, en terme de moyens, le compte n'y est pas.

Eu égard aux enjeux environnementaux, sans manque de moyens alloués, l'IGN est obligé de baisser le nombre de placettes à inventorier (- 12,5 % pour 2024) pour s'adapter au plus près du budget et oblige ce même établissement à présenter des budgets déficitaires.

Le MASA en a-t-il conscience ? A priori non, mais un jour viendra où il en sera redevable devant le citoyen et portera le lourd fardeau de ne pas avoir agi quand il aurait pu le faire.

Côté forêt privée, l'opérateur CNPF - établissement public administratif - connaît aussi des difficultés grandissantes. Le quasi statut qui le régit est devenu obsolète et inadapté à ses besoins, ce qui le rend peu attractif (rémunérations et conditions de reclassement des agents recrutés ...) et sclérose son fonctionnement.

Cela induit des conséquences négatives pour la santé des collègues :

- les difficultés de recrutement avec des postes restant vacants pendant plusieurs mois conduisent à l'accroissement des charges des collègues ;
- un turn-over important, avec en particulier une augmentation des départs d'agents en CDI, entraînent une désorganisation des services et une surmobilisation des services RH ;
- le déploiement des nouvelles missions confiées à l'établissement notamment par la loi pour la prévention des incendies de forêt, malgré un renfort de 26 postes supplémentaires en 2023 (dont 5 non financés), est difficile car les équipes sont incomplètes.

Un gros travail très constructif a été mené avec les services RH du MASA pour l'élaboration d'un projet de décret statutaire et d'un décret fixant de nouvelles grilles de rémunération ; il est donc maintenant important de porter collectivement ces projets qui viennent d'être transmis au guichet unique afin de les faire aboutir rapidement.

Côté forêt publique, l'opérateur ONF –EPIC- s'est vu confier, suite aux grands incendies de 2022, l'extension de la MIG DFCI au niveau national. Depuis 2017, l'ONF ne recrute plus de fonctionnaires, ce qui engendre des problèmes sur la mise en œuvre de cette extension de la MIG DFCI, sur son volet de police forestière.

La nouvelle instruction DFCI de l'ONF crée des patrouilles de police mixte dans les statuts, ce qui engendre une mise en danger des personnels puisque le port de l'arme de catégorie B ne sera pas possible dans une telle configuration.

Le changement climatique remet en cause les connaissances acquises de l'ONF et augmente les RPS de ces personnels du fait de l'incertitude.

L'arrêt des suppressions de postes à l'ONF est une bonne chose mais le changement climatique, les nouvelles missions et l'augmentation des surfaces de forêts publiques augmentent sans cesse la surcharge de travail de tous les personnels de l'ONF.

Je vous remercie de votre attention.